



Environnement Vert-Plus exige la démission du ministre David Heurtel

Mise à jour le vendredi 20 février 2015 à 11 h 42 HNE

11 PARTAGES AA



Le ministre de l'Environnement, David Heurtel

L'organisation écologique gaspésienne Environnement Vert-Plus exige la démission du ministre de l'Environnement David Heurtel.

Elle considère que le ministre a montré son incompétence dans plusieurs dossiers, dont celui de la cimenterie de Port-Daniel-Gascons.

L'organisation dénonce également le recours à la loi spéciale qui, selon elle, vient confirmer que David Heurtel avait agi illégalement en octroyant un permis pour la construction d'une cimenterie sans soumettre le projet à l'analyse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Cette position survient quelques jours après que le groupe a décidé de se retirer de la démarche judiciaire contestant le permis de construction délivré pour la cimenterie par le ministre Heurtel.

Pas d'entente à l'amiable

Le porte-parole d'Environnement Vert-Plus, Bilbo Cyr, affirme que bien qu'il se soit retiré de la démarche judiciaire, son groupe est toujours contre le projet de cimenterie.

« On n'est pas en faveur de ce projet-là, pas plus qu'on ne l'a jamais été », répète l'environnementaliste, qui ajoute que son organisation ne s'est jamais entendue avec Ciment McInnis.

« Ce n'est jamais arrivé. On s'est retiré de la poursuite, mais il n'y a pas eu d'entente. Nous conservons la totalité de notre liberté de parole et nous continuons de nous en servir », affirme Bilbo Cyr.

Rappelons que mardi, Ciment McInnis a annoncé une entente à l'amiable avec les deux groupes environnementaux dans la procédure judiciaire pour casser les autorisations environnementales du gouvernement pour forcer une évaluation par le BAPE. Les deux groupes dont il est question sont Environnement Vert-Plus et le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE).

Ainsi, la cimenterie Lafarge demeure seule dans la poursuite contre Québec et Ciment McInnis.

Information démentie

Glissez cette icône dans la barre des tâches Windows pour accéder plus rapidement au site web de Radio-Canada. En savoir plus

Le porte-parole d'Environnement Vert-Plus nie que son groupe ait reçu de l'argent de Ciment Lafarge pour mener sa bataille juridique dans le but de faire invalider le certificat d'autorisation environnemental de la cimenterie de Port-Daniel Gascons.

« Environnement Vert-Plus n'a pas reçu un sou de la cimenterie Lafarge. On est un organisme indépendant et à cause de ça, on est capable de prendre la parole quand c'est le temps », insiste Bilbo Cyr.

Un article du quotidien *Le Soleil* indique que les frais engagés par les deux groupes environnementaux ont été payés en partie par Lafarge Canada, une entreprise concurrente de Ciment McInnis.

Bilbo Cyr soutient par ailleurs qu'Environnement Vert-Plus ne fera pas partie du comité de suivi de la cimenterie.

À lire aussi :

- Cimenterie de Port-Daniel-Gascons : Québec élimine toute entrave au projet

11 PARTAGES   +  

Important Afin de favoriser des discussions riches, respectueuses et constructives, chaque commentaire soumis sur les tribunes de Radio-Canada.ca sera dorénavant signé des nom(s) et prénom(s) de son auteur (à l'exception de la zone Jeunesse). Le nom d'utilisateur (pseudonyme) ne sera plus affiché.

En nous soumettant vos commentaires, vous reconnaissez que Radio-Canada a le droit de les reproduire et de les diffuser, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit. Veuillez noter que Radio-Canada ne cautionne pas les opinions exprimées. Vos commentaires seront modérés, et publiés s'ils respectent la netiquette. Bonne discussion !

Connexion | S'inscrire

0 Commentaires



Écrire un commentaire ici

Soumettre

Les plus récents ▼

<p>Accueil</p> <p>Grands titres</p> <p>International</p> <p>Régional</p> <p>Politique</p> <p>Économie</p> <p>Sports</p> <p>Arts et divertissement</p> <p>Santé</p> <p>Techno</p> <p>Science</p> <p>Alimentation</p> <p>Insolite</p> <p>Réflexion</p> <p>Plaisirs</p>	<p>Audio • Vidéo</p> <p>Dossiers</p> <p>Interactif</p> <p>Blogues</p> <p>Webfictions</p> <p>Conditions météo</p> <p>Conditions routières</p> <p>Conditions de ski</p> <p>Concours</p> <p>Témoign</p>	<p>Télévision et radio</p> <p>ICI Radio-Canada Télé</p> <p>ICI Radio-Canada Première</p> <p>ICI Musique</p> <p>Autres sites</p> <p>ICI Tou.tv</p> <p>ICI Musique</p> <p>ICI RDI</p> <p>Radio Canada International</p> <p>ICI Artv</p> <p>ICI Explora</p> <p>Jeunesse</p> <p>CBC.ca</p> <p>Archives</p> <p>Partenaires</p> <p>Sirius</p> <p>TV5</p>	<p>Ressources</p> <p>À propos de CBC/Radio-Canada</p> <p>Aide à la navigation</p> <p>Boutique Radio-Canada</p> <p>Comment soumettre un projet</p> <p>Communiqués</p> <p>Contenus éducatifs - Curio</p> <p>Emplois</p> <p>Foire aux questions</p> <p>Hyperliens de référence</p> <p>Mises au point</p> <p>Nos coordonnées</p> <p>Publicité</p> <p>Services français de Radio-Canada</p> <p>Signalétique</p> <p>Transparence et responsabilisation</p> <p>Vente d'archives</p> <p>Vidéodescription</p>	<p>Centre des membres</p> <p>Baladodiffusion</p> <p>Cyberlettre</p> <p>Fils RSS</p> <p>Mon profil</p> <p>MP3 en direct</p> <p>Services mobiles</p> <p>Widgets</p> <p>ICI Radio-Canada.ca en page d'accueil</p>
--	--	--	--	--

Classez cette page dans la barre des tâches Windows pour accéder plus rapidement au site web de Radio-Canada. En savoir plus